

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 681**2 juillet 2004****SOMMAIRE**

A Holding S.A., Luxembourg	32658	Jobo Holding S.A., Luxembourg	32650
Alma Reinsurance S.A., Münsbach	32672	Jobo Holding S.A., Luxembourg	32650
Ameritech Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32659	Johnson & Taylor Consolidated S.A., Diekirch	32666
Ameritech Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32659	Johnson & Taylor Consolidated S.A., Diekirch	32666
Amitrano S.A., Luxembourg	32661	Johnson & Taylor Consolidated S.A., Diekirch	32666
Amitrano S.A., Luxembourg	32661	Klingelberg Luxembourg A.G., Luxembourg	32653
Amitrano S.A., Luxembourg	32661	Klingelberg Luxembourg A.G., Luxembourg	32652
Andalar Invest S.A., Luxembourg	32672	Koch Worldwide Investments (Luxembourg), S.à r.l., r.l., Luxembourg-Kirchberg	32663
Armatures S.A., Pontpierre	32660	Koch Worldwide Investments (Luxembourg), S.à r.l., r.l., Luxembourg-Kirchberg	32665
Aspelt Investment S.A., Luxembourg	32670	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Lu- xembourg	32673
(L')Association des Professions de la Finance, Lu- xembourg, A.s.b.l., Luxembourg	32686	KoSa Capital (Lux), S.à r.l., Luxembourg	32673
Astasia, S.à r.l., Luxembourg	32644	KoSa Investments (Lux), S.à r.l., Luxembourg	32673
Benetton International Property N.V. S.A., Lu- xembourg	32672	Laridel Participations S.A., Luxembourg	32662
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	32685	LEG II Caasoria, S.à r.l., Luxembourg	32661
Capgemini Luxembourg S.A., Luxembourg	32642	Marmara S.A., Luxembourg	32651
Davlani S.A. Holding, Luxembourg	32672	Marmara S.A., Luxembourg	32651
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Sen- ningerberg	32655	Marmara S.A., Luxembourg	32651
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Sen- ningerberg	32655	Mediapolis Investments S.A., Luxembourg-Kirch- berg	32685
Entropie S.A., Luxembourg	32656	Monde Vision S.A., Luxembourg	32661
Entropie S.A., Luxembourg	32656	Monde Vision S.A., Luxembourg	32661
European Computer Services S.A., Luxembourg	32670	Net Service Group S.A., Luxembourg	32653
Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Luxembourg	32660	New African Frontiers S.A., Luxembourg	32666
Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Luxembourg	32660	Nineteen Sixty Eight Holding S.A., Mamer	32686
Fellini S.A., Luxembourg	32662	Private Equity Selection International (PESI) I S.A., Luxembourg	32659
Graziel S.A., Luxembourg	32662	SCAC International S.A.H., Luxembourg	32642
Graziel S.A., Luxembourg	32662	Shogun Properties S.A., Luxembourg	32643
Guidline S.A., Luxembourg	32658	Skorpion S.A., Luxembourg	32670
Guidline S.A., Luxembourg	32658	Société Immobilière Laurentine S.A., Luxem- bourg	32657
Inapa Luxembourg S.A., Ehlerange	32660	Songerfi S.A., Luxembourg	32659
Infood S.A., Luxembourg	32657	Target Multi Style Index, Sicav, Luxembourg	32654
Intertaba S.A., Windhof-Koerich	32643	Target Multi Style, Sicav, Luxembourg	32671
Itaú International Private Bank 3-D Fund of Funds	32657	Top Granit S.A., Capellen	32662
Javid Holdings A.G., Luxembourg	32658	Versil Yacht Builders S.A., Luxembourg	32656
Javid Holdings A.G., Luxembourg	32658	Versil Yacht Builders S.A., Luxembourg	32656
JFB Finance S.A., Luxembourg	32650	VSS Telefoongids Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	32686
JFB Finance S.A., Luxembourg	32651		

**CAPGEMINI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. CAP GEMINI ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.610.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038063.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.849.

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCAC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 15.849, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 avril 1978, publié au Mémorial C numéro 128 du 17 juin 1978, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, en remplacement de Maître Elter, suivant acte en date du 14 mai 1981 publié au mémorial C numéro 157 du 5 août 1981.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 8 avril 2004 et 17 avril 2004
- dans le journal luxembourgeois Lëtzbuerger Journal.

Ainsi

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 2.500 (deux mille cinq cents) actions, actuellement émises, 1.755 (mille sept cent cinquante-cinq) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du premier janvier 2004, jusqu'à la date de mise liquidation, sauf si la liquidation faisait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Francesco Strampelli, dottore commercialista, demeurant à Via dei Gracchi, 123, I-00192 Rome (Italie).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bitterlich, P. Ceccotti, I. Bressan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

J. Elvinger.

(038574.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

INTERTABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 5.881.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2004

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 20 avril que:

- Monsieur Bernard Demoulin, administrateur de la Société, a démissionné de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 20 avril 2004;

- Monsieur Paul Broeckx, Director Corporate Affairs, né le 10 juillet 1956 à Wilrijk, demeurant à 2900 Schoten (Belgique), Sint-Amelbergalei, 44, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Bernard Demoulin, administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2004;

- Monsieur Jos Arkes, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 20 avril 2004;

- Monsieur Bernd Grosse Plankermann, Directeur Sales Benelux, né le 14 juin 1963 à Munich (Allemagne) demeurant à 1017 et Amsterdam (Pays-Bas), Keizersgracht, 374A, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jos Arkes, administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour INTERTABA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037400.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SHOGUN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 33.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2004

L'Assemblée révoque de son mandat de commissaire aux comptes la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

L'Assemblée élit au poste de nouveau commissaire aux comptes la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037470.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ASTASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 100.694.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of April.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RIBAS DO RIO PARDO S.A. LTD., a Canadian limited company, having its registered office at 3081, 3rd Avenue Whitehorse, Yukon Y1A 4Z7, Canada, duly represented by its director Mr José-Maria Amaral-Gurgel, of (#300) 837, West Hastings, St. Vancouver, British Columbia, V6C 3N6 Canada,

here represented by Mr Federigo Cannizzaro, deputy managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in São Paulo, on April 23, 2004.

Said proxy, after having been signed in the name of the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filled with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability holding company (société à responsabilité limitée holding), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of ASTASIA, S.à r.l. (hereafter the Company). The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-), represented by nine hundred and sixty (960) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have the power, subject to compliance with applicable law acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by

the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of the Company as well as the applicable provisions of the amended law on commercial companies dated August tenth, nineteen hundred and fifteen (the Law).

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholder. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders if and when the Company shall have less than 25 shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year.

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements.

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution.

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 960 shares representing the total subscribed share capital.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation from article 16 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from April 28, 2004 to December 31, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (2.000,- EUR)

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. ALMA MATER LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and having its registered office at Fairfax House 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, England, is appointed as manager of the Company for an unlimited period; and

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RIBAS DO RIO PARDO S.A. Ltd., une société canadienne, ayant son siège social au 3081, 3rd Avenue Whitehorse, Yukon Y1A 4Z7, Canada, dûment représentée par son gérant, Monsieur José-Maria Amaral-Gurgel, demeurant au (#300) 837, West Hastings, St., Vancouver, Colombie Britannique, V6C 3N6, Canada,

ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro, Deputy Managing Director, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à São Paulo, le 23 avril 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée holding constituée par le présent acte.

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise sous la dénomination de ASTASIA, S.à r.l. (ci-après la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise quelle qu'en soit la forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour créer, gérer, développer et céder un portefeuille se composant de titres et de brevets de toute origine, de participer à la création, le développement, le contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat de titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de développer ces titres et brevets, d'accorder à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation toute assistance, prêts, avances ou garanties.

En général, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération considérée utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en observant toujours toutefois les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings et l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales (qu'ils soient permanents ou non) au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-quatre mille Euros (24.000,- EUR) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Partage des bénéfiques. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. Cession de parts sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers qu'avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

La Société pourra, sous réserve d'être en accord avec la loi applicable, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de, et conformément aux conditions qui seront décidées par, l'assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le (les) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le (les) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des termes et conditions de nomination de chaque gérant.

Art. 9. - Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à l'occasion d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur une même copie ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. - Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le (les) gérant(s) est (sont) compétent(s) pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les associés peuvent nommer parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérants-délégués à qui sera accordé le pouvoir d'engager la Société par leur signature individuelle, à condition qu'ils agissent dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du (des) mandataire(s) et sa (leur) rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 11. - Responsabilité des gérants. Le gérant ou les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 12. - Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé par une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il remplira, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées Générales des Associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation, dans les six mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

Art. 14. - Droits de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. - Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ainsi que celles pour dissoudre et liquider la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises en assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés tant que la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera les résolutions; la prise de résolution(s) par écrit en un ou plusieurs exemplaires aura la même force qu'une résolution prise lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 16. - Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. - Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. - Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. - Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) proportionnellement au nombre de parts qu'il(s) détien(nen)t dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions applicables, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires dans une année donnée.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. - Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un associé ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 21. - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 22. - Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. - Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare souscrire les neuf cent soixante (960) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de vingt-quatre mille Euros (24.000, EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'Article 16. des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence le 28 avril 2004 et s'achève le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

3. ALMA MATER LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Fairfax House 15, Fulwood Place, London WC1V 6AY, Angleterre, est nommée gérante de la Société pour une durée illimitée; et

4. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2004, vol. 427, fol. 56, case 2. – Reçu 240 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038609.3/242/377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 14.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01813, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037404.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 14.700.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le conseil d'administration se compose donc ainsi:

- M. Laurent Heiliger, administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

- M. Henri Grisius, administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

- Mme Michelle Delfosse, administrateur, ingénieur, 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004

L'Assemblée Générale du 5 mai 2004 a renouvelé le contrat du commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- M. Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue de Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale ordinaire du 5 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour *JOBO HOLDING S.A., Société anonyme holding*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037392.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

JFB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 91.788.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037658.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

JFB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.788.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2004

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-François Boucher, demeurant au 9, rue Gilles de Chin à B-7520 Ramegnies Chin, de Madame Virginia Boucher demeurant au 9, rue Gilles de Chin à B-7520 Ramegnies Chin, et de Madame Françoise Boucher demeurant au 4, rue du Pizet à F-62170 Campigneulles-les-Petites. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037642.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.143.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037669.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.143.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037679.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.143.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037673.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 55.451.

Im Jahre zweitausendundvier, am elften März.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 21. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») Nummer 490 vom 1. Oktober 1996. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Edmond Schroeder am 10. September 2001, veröffentlicht im Mémorial Nummer 190 vom 4. Februar 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Diether Klingelberg, Ingenieur, wohnhaft in Hauset, Belgien.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Luc Hansen, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn John Seil, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche dreissigtausend (30.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verlängerung des Fälligkeitsdatums des genehmigten Kapitals für einen weiteren Zeitraum von fünf Jahren.

2. Anpassung von Artikel 5, fünfter Absatz, erster Satz der Satzungen wie folgt:

Art. 5. Fünfter Absatz. Erster Satz.

«Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 11. März 2009, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien.»

3. Änderung des Geschäftsjahres vom 31. Dezember auf den 31. März und für das erste Mal in 2004.

4. Anpassung von Artikel 18, erster Absatz der Satzungen wie folgt:

Art. 18. Erster Absatz.

«Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März jedes Jahres.»

5. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom 31. Mai um 11.30 Uhr auf den 2. Dienstag im September um 11.30 Uhr und für das erste Mal in 2004.

6. Anpassung von Artikel 15, erster Absatz der Satzungen wie folgt:

Art. 15. Erster Absatz.

«Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Dienstag im September um 11.30 Uhr.»

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Ermächtigung des Verwaltungsrates vom 10. September 2001, das Kapital auf sechsundsiebzig Millionen achthunderttausend Euro (EUR 76.800.000,-) zum Teil oder auch für den gesamten Betrag und unter den von ihm festzulegenden Bedingungen zu erhöhen, für weitere fünf Jahre zu erneuern, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst in Artikel fünf, den ersten Satz im fünften Absatz abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 5. Fünfter Absatz. Erster Satz.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 11. März 2009, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Geschäftsjahr der Gesellschaft zu ändern sodass es nunmehr am 1. April beginnt und am 31. März endet.

Ausserdem beschliesst die Versammlung dass das Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2004 begonnen hat ausnahmsweise am 31. März 2004 enden wird, und dass die späteren Geschäftsjahre am 1. April beginnen und am 31. März eines jeden Jahres enden.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den ersten Absatz in Artikel achtzehn der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 18. Erster Absatz.

«Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März jedes Jahres.»

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Datum der jährlichen Generalversammlung vom 31. Mai um 11.30 Uhr auf den 2. Dienstag im September um 11.30 Uhr abzuändern.

Ausserdem beschliesst die Versammlung dass die für 2004 abzuhaltende Generalversammlung am 2. Dienstag im September um 11.30 Uhr stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den ersten Absatz in Artikel fünfzehn der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 15. Erster Absatz.

Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Dienstag im September um 11.30 Uhr.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Klingelberg, L. Hansen, J. Seil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 mars 2004, vol. 427, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, le 7 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038122.3/242/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KLINGELBERG LUXEMBURG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038123.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

NET SERVICE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.898.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2004

- L'Assemblée approuve les comptes annuels ainsi que la proposition d'allocation du résultat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.
- L'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société en dépit du fait que les pertes reportées excèdent plus de la moitié du capital social.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037468.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

TARGET MULTI STYLE INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.922.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the third day of May, at 9.15 a.m.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

TARGET MULTI STYLE, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 87.923, being represented by Mr Yannick Deschamps, lawyer, Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal given on the 3rd May, 2004.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- TARGET MULTI STYLE INDEX, having its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on the 21st of June 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on the 25th of July 2002, number 1127.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of TARGET MULTI STYLE, pre-named

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company TARGET MULTI STYLE INDEX. He assumes the function of liquidator.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions until this day, to the Directors.

- He is vested, in his capacity as sole shareholder, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of TARGET MULTI STYLE INDEX, will be safekept for a period of five years in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois mai, à 9.15 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

TARGET MULTI STYLE, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 87.923, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, *ès qualité* qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société d'investissement à capital variable TARGET MULTI STYLE INDEX, avec siège social à Luxembourg, fût constituée par acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 25 juillet 2002, numéro 1127.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir TARGET MULTI STYLE, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société TARGET MULTI STYLE INDEX. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant qu'actionnaire unique tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la société, l'apurement du passif devant être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société TARGET MULTI STYLE INDEX demeureront conservés pendant cinq ans à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschamps et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 mai 2004, vol. 427, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038177.3/242/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 48.370.

Änderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrats

Laut Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) vom 23. Dezember 2003 werden von diesem Datum an bis zur Ordentlichen Generalversammlung am 13. April 2004 folgende Herren in den Verwaltungsrat der o.g. Gesellschaft gewählt:

Herr Horst Eich

Herr Dieter Ristau

Herr Arnd Thorn.

Die folgenden amtierenden Verwaltungsratsmitglieder scheiden mit folgenden Rücktrittsdaten aus dem Verwaltungsrat der o.g. Gesellschaft aus:

Herr Dieter Berodt (zum 23. Dezember 2003),

Herr Ernst Krause (zum 23. Dezember 2003),

Herr Joseph Kusters (zum 23. Dezember 2003),

Herr Dr. Reinhard Krafft (zum 29. Dezember 2003),

Herr Wolfgang A. Baertz (zum 29. Dezember 2003).

Senningerberg, den 6. Mai 2004.

Für die Richtigkeit

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

U. Göbel / A. Wolf

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037511.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 48.370.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom 13. April 2004

In der Jahreshauptversammlung vom 13. April 2004 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Versammlung beschliesst, den Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers sowie den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 zu genehmigen.

2. Die Versammlung erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrats für die Geschäftstätigkeit im Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2003 endete, Entlastung.

3. Die Versammlung beschliesst, die Kooptierung der Herren Horst Eich, Arnd Thorn und Dieter Ristau als Verwaltungsratsmitglieder anstelle der Herren Joseph Kusters, Ernst Krause und Dieter Berodt, zu genehmigen.

4. Die Versammlung beschliesst Herrn Horst Eich, Herrn Arnd Thorn und Herrn Dieter Ristau als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen.

5. Die Versammlung beschliesst, KPMG AUDIT, Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuwählen.

Senningerberg, den 13. April 2004.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

U. Göbel / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037513.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

VERSIL YACHT BUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Signature.

(038032.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

VERSIL YACHT BUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038038.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

ENTROPIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 487.159,09 EUR
- Résultats 2002	- 98.585,23 EUR
- Report à nouveau	- 585.744,32 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(037579.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ENTROPIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.389.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 27 avril 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

Que:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg.

Est élu Administrateur pour la même période, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire de la société.

Et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23 L-1526 Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes pour la même période, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037569.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

INFOOD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.631.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mars 2004

L'Assemblée:

- 1- approuve le bilan et le compte des profits et des pertes pour la période du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003.
- 2- réélit les personnes suivantes:
 - M. Giuseppe Fossati, président, avec adresse privée à Via Mazzini 4, CH-6900 Lugano, Suisse,
 - M. Marco Fossati, avec adresse privée à Via Mazzini 4, CH-6900 Lugano, Suisse,
 - M. Nicola Biase avec adresse privée à 242 Phelps Road, Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique,
 en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.
- 3- ne renouvelle pas le mandat d'administrateur conféré à M. Patrizio Ausilio venant à échéance lors de cette Assemblée.
- 4- élit les personnes suivantes:
 - Mme Daniela Fossati, dirigeante d'entreprise, née à Monza, Italie, le 11 avril 1956, demeurant à Via Mazzini 4, CH-6900 Lugano, Suisse,
 - M. Nicolas Charles Biase, financial investment strategist, né à Los Angeles, Californie (Etats-Unis d'Amérique), le 19 février 1968, demeurant à 30 East 65th Street, Apt. 9D, New York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.
 en tant que nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004,
 - réélit DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

INFOOD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02021. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037866.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ITAÚ INTERNATIONAL PRIVATE BANK 3-D FUND OF FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01992 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

BIEL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

(037461.3/850/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE LAURENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 83.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 mai 2004

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ELPERS & CIE, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée élit au poste de nouveau commissaire aux comptes la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037475.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

GUIDLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 77.204.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038075.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

GUIDLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 77.204.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038084.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

JAVID HOLDINGS A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037761.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

JAVID HOLDINGS A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 février 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, président.

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de société, demeurant à Luxembourg

- M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- M. Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037763.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

A HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.718.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038045.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

AMERITECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.200.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(037749.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

AMERITECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 9.172.300,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.200.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 7 mai 2004 a renouvelé les mandats des gérants.

Leurs mandats prendront fin lors des résolutions de l'associé unique ayant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Signatures de catégorie A

- Monsieur Lloyd Kelley, demeurant à Boulevard du Roi Albert II, 27 U26, 1030 Bruxelles (Belgique).
- Monsieur John Klug, demeurant professionnellement à 175^E. Houston St., Room, San Antonio TX 78299, Texas (U.S.A.).
- Monsieur William Royce Caldwell, demeurant professionnellement à 175^E. Houston St., Room, San Antonio TX 78299, Texas (U.S.A.).

Signatures de catégorie B

- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
 - Monsieur Claude Zimmer, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
- Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037750.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.305.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038051.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

SONGERFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.445.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, vol. 21CS, fol. 4, case 10, que la société anonyme SONGERFI S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, au siège de la société anonyme FIGESTOR S.A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

E. Schlessler.

(038209.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET DE SIGNALISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.916.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037764.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET DE SIGNALISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.916.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 mai 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, président.

- M. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de la L'Assemblée l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037765.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

INAPA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.
R. C. Luxembourg B 4.759.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la délibération du conseil d'administration du 15 avril 2004 que:

«Tous les documents engageant la société doivent obligatoirement être co-signés par l'administrateur-délégué en fonction.

L'assemblée générale du 4 mars 2004 a nommé Monsieur Patrick Ferrari administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.»

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038251.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

ARMATURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.
R. C. Luxembourg B 8.775.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038053.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

MONDE VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.432.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038014.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

MONDE VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.432.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

AMITRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.698.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038047.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

AMITRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038050.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

AMITRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.698.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038054.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**LEG II CAASORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEG II RIVOLI, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.150.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038049.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

GRAZIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 56.352.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038067.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

GRAZIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 56.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

(038069.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

LARIDEL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 59.171.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038057.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

TOP GRANIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activités Mamer-Cap.
R. C. Luxembourg B 94.565.

Réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 septembre 2003

Sont présents:

- M. Raimund Lambertz, 322, Brückenstrasse, D-54459, Président et administrateur-délégué
- M. Henri Hilgert, 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, Administrateur
- Mme Marie-Josée Knepper, 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, Administrateur
- M. Marc Hilgert, 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, Administrateur
- Mlle Mireille Hilgert, 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt, Administrateur

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend les décisions suivantes à l'unanimité:

1- Est nommé comme deuxième administrateur-délégué, responsable de la gestion administrative de la société:

M. Marc Hilgert, 38, rue de Kopstal, L-8291 Meispelt,

qui pourra engager la société sous sa seule signature pour tout ce qui concerne la gestion administrative.

2- M. Raimund Lambertz, actuellement président du conseil d'administration et administrateur-délégué, est nommé en outre, gérant technique de la société et pourra de ce fait engager la société sous sa seule signature pour tout ce qui concerne la gestion technique.

Capellen, le 4 septembre 2003.

R. Lambertz / H. Hilgert / M.-J. Knepper / M. Hilgert / M. Hilgert.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-AI01731. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037794.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FELLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 90.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037977.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 99.512.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., a company governed by the laws of the state of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19803, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under no. SRV 040103672 - 3764360, (KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc. or «Shareholder»),

hereby represented by Me Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the single shareholder of a Gesellschaft mit beschränkter Haftung established in Luxembourg, under the name of KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., incorporated following a deed of notary André Schwachtgen, on March 2, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand twenty-five euro (EUR 75,025.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eighty-seven thousand five hundred twenty-five euro (EUR 87,525.-).

2. To issue three thousand and one (3,001) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to three thousand five hundred and one (3,501) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription of three thousand and one (3,001) new shares by KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of one interest free inter-company loan in an amount of seventy-five thousand twenty-five euro (EUR 75,025.-), to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such contribution in kind and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the Agenda.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand twenty-five euro (EUR 75,025.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eighty-seven thousand five hundred twenty-five euro (EUR 87,525.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue three thousand and one (3,001) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to three thousand five hundred and one (3,501) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and allotment

There now appeared Me Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., by virtue of the same proxy mentioned hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc. to the newly issued shares of the Company as follows:

<i>Shareholder</i>	<i>Subscribed capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Paid in (EUR)</i>
KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., prenamed;	75,025.-	3,001	75,025.-
Total:	75,025.-	3,001	75,025.-

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact:

(i) to make payment in full for all such new shares by a contribution in kind consisting of one interest free inter-company loan to the Company in an amount of seventy-five thousand twenty-five euro (EUR 75,025.-); and

(ii) that there exist no impediments to the free transferability of said interest free inter-company loan to the Company, proof of the ownership by the subscriber of the interest free inter-company loan having been given to the undersigned notary, without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the interest free inter-company loan to the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the subscription of three thousand and one (3,001) new shares by KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of one interest free inter-company loan in an amount of seventy-five thousand twenty-five euro (EUR 75,025.-), to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued capital of the Company is set at eighty-seven thousand five hundred twenty-five euro (EUR 87,525.-) divided into three thousand five hundred and one (3,501) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up».

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, am vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., eine Gesellschaft, die dem Recht des Staates Delaware unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19803, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen durch den Staatssekretär des Staates Delaware unter der Nummer SRV 040103672 - 3764360 («KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc.» oder «Gesellschafter»),

hier vertreten durch Me Laurent Schummer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass er der Alleingesellschafter der in Luxemburg unter dem Namen KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars André Schwachtgen, vom 2. März 2004, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Der Gesellschafter erklärt, ausführlich über die Beschlüsse informiert zu sein, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

Agenda

1. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von fünfundsiebzigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 75.025,-), sodass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf siebenundachtzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 87.525,-) erhöht wird.

2. Ausgabe von dreitausendundeins (3.001) neuen Gesellschaftsanteilen, sodass die Anzahl der Gesellschaftsanteile von fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen, jeder mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), auf dreitausendfünfhundertundeins (3.501) Gesellschaftsanteile, jeder mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25), erhöht wird, die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

3. Annahme der Zeichnung der dreitausendfünfhundertundeins (3.501) neuen Gesellschaftsanteile durch KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., Annahme der vollständigen Einzahlung jedes dieser Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage eines gruppeninternen zinsfreien Darlehens in Höhe von fünfundsiebzigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 75.025,-), Zuteilung dieser neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile an die einbringende Partei als Gegenleistung für die obengenannte Bareinlage und Bestätigung der Gültigkeit der Kapitalerhöhung.

4. Abänderung von Artikel 5 des Gesellschaftsvertrags, um die gemäß den Agendapunkten 1) bis 3) zu treffenden Beschlüsse wiederzugeben.

5. Sonstiges;

hat den amtierenden Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von fünfundsiebzigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 75.025,-) zu erhöhen, sodass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf siebenundachtzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 87.525,-) erhöht wird.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Ausgabe von dreitausendundeins (3.001) neuen Gesellschaftsanteilen, sodass die Anzahl der Gesellschaftsanteile von fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen, jeder mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), auf dreitausendfünfhundertundeins (3.501) Gesellschaftsanteile, jeder mit einem Nennwert

von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), erhöht wird, die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Einzahlung

Daraufhin ist erschienen, Me Laurent Schummer, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., aufgrund derselben Vollmacht wie eingangs erwähnt.

Der Komparent erklärt, im Namen und für Rechnung der KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., die neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile der Gesellschaft wie folgt zu zeichnen:

<i>Gesellschafter</i>	<i>Gezeichnetes Kapital (EUR)</i>	<i>Anzahl der Gesellschafts- anteile</i>	<i>Eingezahlte Summe (EUR)</i>
KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc., vorgenannt;	75.025,-	3.001	75.025,-
Total:	75.025,-	3.001	75.025,-

Besagte zeichnende Partei erklärt durch ihren ordnungsmäßig bestellten Bevollmächtigten:

(i) jeden dieser neuen Gesellschaftsanteile vollständig mittels Sacheinlage eines gruppeninternen zinsfreien Darlehens in die Gesellschaft in Höhe von fünfundsiebzigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 75.025,-) einzuzahlen; und

(ii) dass keine Hinderungsgründe bezüglich der freien Übertragbarkeit des besagten gruppeninternen zinsfreien Darlehens an die Gesellschaft bestehen, dass der Nachweis des Anrechts des Zeichners auf Rückzahlung des gruppeninternen zinsfreien Darlehens dem amtierenden Notar erbracht worden ist, und zwar ohne Einschränkung oder Begrenzung, und dass gültige Anweisungen gegeben worden sind, jegliche Übermittlungen, Einregistrierungen oder andere Formalitäten vorzunehmen, die notwendig sind, um eine gültige Übertragung des zinsfreien gruppeninternen Darlehens an die Gesellschaft durchzuführen.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, die Zeichnung der dreitausendundeins (3.001) neuen Gesellschaftsanteile durch KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS, Inc. anzunehmen, die vollständige Einzahlung jedes dieser Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage eines gruppeninternen zinsfreien Darlehens in Höhe von fünfundsiebzigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 75.025,-) anzunehmen, diese neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile der einbringenden Partei als Gegenleistung für die obengenannte Bareinlage zuzuteilen und die Gültigkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

Vierter Beschluss

Angesichts der oben aufgeführten Beschlüsse beschließt der Alleingesellschafter Artikel 5, Absatz 1 des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft abzuändern, der wie folgt lauten wird:

«Das Gesellschaftskapital wird auf siebenundachtzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 87.525,-) festgesetzt, eingeteilt in dreitausendfünfhundertundeins (3.501) Gesellschaftsanteile, jeder mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll eingezahlt».

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendachthundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Gezeichnet: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistriert zu Esch an der Alzette, am 21. April 2004, Band 885, Blatt 9, Feld 5. – Erhalten 750,25 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 11. Mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038683.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

KOCH WORLDWIDE INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 99.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038686.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

JOHNSON & TAYLOR CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 98.002.

Par la présente, la société EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vous informe de sa démission d'administrateur de la société JOHNSON & TAYLOR CONSOLIDATED S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Diekirch, le 31 janvier 2003.

EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l.

P. Müller

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901710.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2004.

JOHNSON & TAYLOR CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 98.002.

Par la présente, la société LUCKY INVEST S.A.H., vous informe de sa démission d'administrateur de la société JOHNSON & TAYLOR CONSOLIDATED S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Diekirch, le 31 janvier 2003.

LUCKY INVEST S.A.H.

P. Müller

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901711.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2004.

JOHNSON & TAYLOR CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 98.002.

Par la présente, Guy Müller vous informe de sa démission de commissaire aux comptes de la société JOHNSON & TAYLOR CONSOLIDATED S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Strassen, le 31 janvier 2003.

G. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901712.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2004.

NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.583.

In the year two thousand four, on the ninth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under the number B 93.583, hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of the above-mentioned notary, on April 8, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 6th, 2003, Nr 618.

The extraordinary general meeting is opened at 11.00 a.m. by Mr Michael Nisser, company director, residing in Schoten, Belgium, acting as chairman, and appointing as secretary Mr Francesco Paolo Pagnan, manager, residing in Padoua, Italy.

The meeting appoints as scrutineer Mr Gianfranco Buonocore, entrepreneur, residing in Napoli, Italy.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders of the Company and by the members of the board and by the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the shares of the Company being in registered form, the present extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (hereinafter the EGM) has been convened by means of registered letter sent to all the shareholders of the Company on February 26th, 2004, in accordance with the article 16 of the articles of association of the Company.

II. According to the attendance list, all the share capital of EUR 200,000.- (two hundred thousand) are present or validly represented at the meeting in accordance with the article 16 of the articles of association of the Company.

III. The share capital of the Company is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of 10.- (ten) Euros each, 6,000 (six thousand) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of 10.- (ten Euros) each, and 4,000 (four thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of 10.- (ten) Euros each.

The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Confirmation of the payment of the balance of the initial subscribed and outstanding share capital,
 2. Increase of the share capital of the Company by the amount of EUR 1,000,000.00.- (one million euros) so as to bring the subscribed share capital from its present amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) Class A Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, 6,000 (six thousand) Class B Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, and 4,000 (four thousand) Class C Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, to the amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euros) with the issuing of:

50,000 (fifty thousand) new Class A Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

30,000 (thirty thousand) new Class B Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

20,000 (twenty thousand) new Class C Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

3. Offering of the shares to be subscribed for in cash on a pre-emptive basis to the shareholders of the Company in the proportion of the capital represented by their shares in accordance with the article 32-3 of the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies (the «law») as follows:

50,000 (fifty thousand) Class A Shares with a nominal value of 10.- (ten) Euros, to be offered to the subscription of PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L (hereinafter the «Class A Shareholder»),

30,000 (thirty thousand) Class B Shares with a nominal value of 10.- (ten) Euros, to be offered to the subscription of P.A. FIN. ALIMENTARE S.r.l (hereinafter the «Class B Shareholder») and

20,000 (twenty thousand) Class C Shares with a nominal value of 10.- (ten) Euros to be offered to the subscription of VILLA ITALIA IND. AL. S.r.l. (hereinafter the «Class C Shareholder»).

4. Acknowledgement that in case any shareholders of the Company do not want to exercise its right of subscription, the shares, which it would be entitled to subscribe to, shall be offered to the subscription of the others shareholders in proportion to their shareholdings.

5. Granting of power to the chairman of the board of directors to:

- send a registered letter to each shareholder in order to open the subscription delay of 31 days, beginning with the date of sending of the registered letter;

- acknowledge the subscriptions which have been done at the end of the 31 days;

- open a new delay of subscription for 15 days, beginning with the date of sending of the second registered letter;

- send a registered letter, 3 days after the end of the delay of 31 days, to the shareholders, who subscribed during the delay of 31 days; in order to inform them that a new subscription period is open and they are allowed to subscribe the issuing outstanding shares;

- take any decision to acknowledge the definitive subscriptions at the end of the delays of 31 days and 15 days;

- to take any other necessary actions in order to make sure that all shares issued at the contemplated subscription period have been subscribed.

- to convene a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company to complete the increase of the share capital of the Company;

6. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company acknowledge the payment of the balance of EUR 150,000.- so that the total of the subscribed share capital is at the disposition of the Company since the date of today.

Second resolution

The shareholders of the Company resolve to increase the share capital of the Company by the amount of EUR 1,000,000.- (one million euros) so as to bring the subscribed share capital from its present amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) Class A Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, 6,000 (six thousand) Class B Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, and 4,000 (four thousand) Class C Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, to the amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euros) with the issuing of:

50,000 (fifty thousand) new Class A Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

30,000 (thirty thousand) new Class B Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

20,000 (twenty thousand) new Class C Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

Third resolution

The shareholders of the Company offer the shares to be subscribed for in cash on a pre-emptive basis to the shareholders of the Company in the proportion of the capital represented by their shares in accordance with the article 32-3 of the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies (the «Law») as follows:

50,000 (fifty thousand) Class A Shares with a nominal value of 10.- (ten) Euros, to be offered to the subscription of PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L (hereinafter the «Class A Shareholder»).

30,000 (thirty thousand) Class B Shares with a nominal value of 10.- (ten) Euros, to be offered to the subscription of P.A. FIN. ALIMENTARE S.r.l (hereinafter the «Class B Shareholder»).

20,000 (twenty thousand) Class C Shares with a nominal value of 10.- (ten) Euros to be offered to the subscription of VILLA ITALIA IND. AL. S.r.l. (hereinafter the «Class C Shareholder»).

Fourth resolution

The shareholders of the Company acknowledge that in case any shareholders of the Company do not want to exercise its right of subscription, the shares, which it would be entitled to subscribe to, shall be offered to the subscription of the others shareholders in proportion to their shareholdings.

Fifth resolution

The shareholders of the Company grant of power to the chairman of the board of directors to:

- send a registered letter to each shareholder in order to open the subscription delay of 31 days, beginning with the date of sending of the registered letter;
- acknowledge the subscriptions which have been done at the end of the 31 days;
- open a new delay of subscription for 15 days, beginning with the date of sending of the second registered letter;
- send a registered letter, 3 days after the end of the delay of 31 days, to the shareholders, who subscribed during the delay of 31 days; in order to inform them that a new subscription period is open and they are allowed to subscribe the issuing outstanding shares;
- take any decision to acknowledge the definitive subscriptions at the end of the delays of 31 days and 15 days;
- to take any other necessary actions in order to make sure that all shares issued at the contemplated subscription period have been subscribed.
- to convene a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company to complete the increase of the share capital of the Company;

With no other outstanding points on the agenda and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 12 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce de Luxembourg au numéro B 93.583, ci-après «la Société», constituée suivant acte du prédit notaire, du 8 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 6 juin 2003, numéro 618.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures par M. Michael Nisser, directeur de société, demeurant à Schoten, Belgique, agissant comme président et désignant M. Francesco Paolo Pagnan, gérant, demeurant à Padoue, Italie, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur M. Gianfranco Buonocore, entrepreneur, demeurant à Naples, Italie.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires de la Société, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, avec les procurations, et seront soumises ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Toutes les actions de la Société étant nominatives, la présente assemblée générale des actionnaires de la Société, a été convoquée par le biais d'une lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires de la Société le 26 février 2004, conformément à l'article 16 des statuts de la société.

II. Selon la liste de présence, la totalité du capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) sont présents ou valablement représentés, conformément à l'article 16 des statuts de la Société.

III. Le capital social de la Société est établi à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), composé de 10.000 (dix mille) actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, 6.000 (six mille) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et 4.000 (quatre mille) actions de la classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'assemblée peut donc délibérer valablement et prendre les décisions sur les sujets mentionnés dans l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Confirmation du paiement du solde du capital social initialement souscrit et non encore payé
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) en vue de porter le montant actuel du capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) composé de 10.000 (dix mille) actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, 6.000 (six mille) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et 4.000 (quatre mille) actions de la classe C d'une valeur

nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) par l'émission de:

- 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune
- 30.000 (trente mille) nouvelles actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune
- 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de la classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3. Offre de souscription d'actions en espèces en vertu du droit préférentiel aux actionnaires de la Société en proportion du capital représenté par leurs actions conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi»), répartie comme suit:

- 50.000 (cinquante mille) actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), offertes à souscription à PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L (ci-après «Actionnaire de la classe A»)
- 30.000 (trente mille) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), offertes à souscription à P.A. FIN. ALIMENTAIRE S.r.l (ci-après «Actionnaire de la classe B»)
- 20.000 (vingt mille) actions de la classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) offertes à souscription à VILLA ITALIA IND. AL. S.r.l (ci-après «Actionnaire de la classe C»)

4. Reconnaissance que, au cas où les actionnaires de la Société ne voudraient pas exercer leur droit de souscription, les actions ouvertes à souscription doivent être offertes à souscription aux autres actionnaires en proportion de leurs actions.

5. Pouvoir accordé au président conseil d'administration de:

- envoyer une lettre recommandée à tous les actionnaires afin d'ouvrir le délai de souscription de 31 jours, prenant cours à la date de l'envoi de la lettre recommandée;
- constater les souscriptions qui ont été faites à la fin de la période 31 jours
- ouvrir un nouveau délai de souscription de 15 jours, prenant cours à la date de l'envoi de la deuxième lettre recommandée
- envoyer une lettre recommandée, 3 jours après la fin du délai de 31 jours, aux actionnaires qui ont souscrit pendant le délai de 31 jours, en vue de les informer qu'une nouvelle période de souscription est ouverte et qu'ils sont autorisés à souscrire aux actions non encore payées
- prendre toutes décisions pour reconnaître les souscriptions définitives à la fin des délais de 31 jours et de 15 jours
- prendre toutes autres mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les actions émises ont été souscrites aux périodes sus-mentionnées.

- convoquer une deuxième assemblée générale des actionnaires de la Société pour achever l'augmentation de capital de la Société;

6. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société constatent l'entière libération du capital social et reconnaissent le paiement du solde EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) ainsi le total du capital social souscrit est à la disposition de la Société depuis ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) en vue de porter le montant actuel du capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) composés de 10.000 (dix mille) actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, 6.000 (six mille) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et 4.000 (quatre mille) actions de la classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) par l'émission de:

- 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune
- 30.000 (trente mille) nouvelles actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune
- 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de la classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Troisième résolution

L'augmentation de capital se faisant en espèces, le droit préférentiel de souscription s'exerce et l'assemblée décide d'offrir la souscription des actions aux actionnaires de la Société en proportion du capital représenté par leurs actions conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi»), comme suit:

- 50.000 (cinquante mille) actions de la classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), offertes à souscription à PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L (ci-après «Actionnaire de la classe A»)
- 30.000 (trente mille) actions de la classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), offertes à souscription à P.A. FIN. ALIMENTAIRE S.r.l (ci-après «Actionnaire de la classe B»)
- 20.000 (vingt mille) actions de la classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) offertes à souscription à VILLA ITALIA IND. AL. S.r.l (ci-après «Actionnaire de la classe C»)

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société reconnaissent que, au cas où des actionnaires de la Société ne voudraient pas exercer leur droit de souscription, les actions ouvertes à souscription doivent être offertes à souscription aux autres actionnaires en proportion de leurs actions.

Cinquième résolution

Les actionnaires de la Société accordent le pouvoir au président du conseil d'administration de:

- envoyer une lettre recommandée à tous les actionnaires afin d'ouvrir le délai de souscription de 31 jours, prenant cours à la date de l'envoi de la lettre recommandée;
- constater les souscriptions qui ont été faites à la fin de la période 31 jours
- ouvrir un nouveau délai de souscription de 15 jours, prenant cours à la date de l'envoi de la deuxième lettre recommandée
- envoyer une lettre recommandée, 3 jours après la fin du délai de 31 jours, aux actionnaires qui ont souscrit pendant le délai de 31 jours, en vue de les informer qu'une nouvelle période de souscription est ouverte et qu'ils sont autorisés à souscrire aux actions non encore payées
- prendre toutes décisions pour reconnaître les souscriptions définitives à la fin des délais de 31 jours et de 15 jours
- prendre toutes autres mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les actions émises ont été souscrites aux périodes sus-mentionnées
- convoquer une deuxième assemblée générale des actionnaires de la Société pour achever l'augmentation de capital de la Société

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 12.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Nisser, F. Pagnan, G. Buonocore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 20CS, fol. 51, case 12. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

J. Elvinger.

(038121.2/211/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

ASPELT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 89.294.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037979.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

EUROPEAN COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.535.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037981.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

SKORPION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.383.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038147.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

TARGET MULTI STYLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.923.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the third day of May, at 9.30 a.m.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

HVB ALTERNATIVE INVESTMENT AG, a société anonyme, having its registered office at Wallnerstrasse 4, A-1010 Vienna,

being represented by Mr Yannick Deschamps, lawyer, Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal given on the 3rd May, 2004.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- TARGET MULTI STYLE, having its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie on the 21st of June 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on the 25th of July 2002, number 1127.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of HVB ALTERNATIVE INVESTMENT AG, prenamed

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company TARGET MULTI STYLE. He assumes the function of liquidator.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions until this day, to the Directors.

- He is vested, in his capacity as sole shareholder, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of TARGET MULTI STYLE, will be safekept for a period of five years in 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois mai, à 9.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

HVB ALTERNATIVE INVESTMENT AG, société anonyme, avec siège social à Wallnerstrasse 4, A-1010 Vienna, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société d'investissement à capital variable TARGET MULTI STYLE avec siège social à Luxembourg, fût constituée par acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 25 juillet 2002, numéro 1127.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir HVB ALTERNATIVE INVESTMENT AG, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société TARGET MULTI STYLE. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour

- Il reprend à sa charge en tant qu'actionnaire unique les actifs et passifs connus ou inconnus de la société, l'apurement de passif devant être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société TARGET MULTI STYLE demeureront conservés pendant cinq ans à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschamps et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 mai 2004, vol. 427, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038179.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

ALMA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.878.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 avril 2004

«5. l'Assemblée reconduit PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur Externe jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2005.»

Pour la société

C. Stiennon

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038094.3/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

BENETTON INTERNATIONAL PROPERTY N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: NL- Amsterdam.

Siège de direction effective: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 89.123.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01341, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 6 mai 2004.

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(038215.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

ANDALAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.527.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038149.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

DAVLANI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.531.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038151.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 100.567.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 23 avril 2004 que la société SARDARINA SGPS Lda, 2 avenida Zarco, 2^e étage, Parish of Se, Funchal 9000-069 Madeira, Portugal, numéro de registre de commerce NIPC P 511 130 368 est dorénavant associé unique de la société KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l.

Münsbach, le 29 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038321.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 100.566.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 23 avril 2004 que la société SARDARINA SGPS Lda, 2 avenida Zarco, 2^{ième} étage, Parish of Se, Funchal 9000-069 Madeira, Portugal, numéro de registre de commerce NIPC P 511 130 368 est dorénavant associé unique de la société KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l.

Münsbach, le 29 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038326.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 100.689.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eight day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KoSa CANADA COMPANY, a company governed by the laws of Canada, with registered office at Suite 800 1959 Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2 and having no Trade Register number, represented by M^e Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 26 April 2004.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Covenants, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The nature of the business or purpose to be conducted or promoted by the Company shall be the activity of an acquisition vehicle within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization and shall be limited to the following and none other:

1. to enter into, perform and comply with a receivables purchase agreement or receivables purchase agreements with any direct or indirect subsidiary of KoSa B.V., an entity whose registered address is at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, the Netherlands and who is filed at the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34105867, (each such subsidiary, an «Originator»), pursuant to which agreements the Company may purchase from the Originator or Originators some or all of their accounts receivable and related property (the «Purchased Assets»);

2. to own, hold and service (or arrange for an agent to service, which agent may be an affiliate of the Company) the Purchased Assets, to enter into, perform and comply with one or more servicing agreements in connection therewith, and to take such other actions as may be necessary or appropriate to collect the Purchased Assets;

3. to fund the Company's purchases of Purchased Assets by borrowing from KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. and, in connection with any such financing arrangements, to sell, assign, transfer, grant, charge or pledge, absolutely or as security, to KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l., an entity whose registered address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, all or substantially all of its assets, including, without limitation, all of its right, title and interest to and in the Purchased Assets, and to enter into, perform and comply with one or more loan agreements or other financing arrangements with KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. in connection therewith (including issuing notes or other debt instruments pursuant thereto);

4. to borrow on a subordinated basis from affiliates to the extent necessary to fund purchases of the Purchased Assets and to issue notes to such affiliates in connection therewith;

5. to enter into agreements to cross-collateralize its debt to KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. with the debt of any other entity similarly borrowing from KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. secured by receivables and related assets originated by Originators;

6. to invest or distribute the proceeds derived from the ownership of the Purchased Assets as determined by the Company's Board of Managers or the single shareholder or the shareholders, as appropriate;

7. to engage in any lawful act or activity and to exercise any powers permitted to acquisition vehicles organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 22 March 2004 on securitization to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the Company may then be a party.

The Company's actions shall be limited by the following:

1. Commingled Funds. The Company shall not commingle its property with the property of any affiliate of the Company. The Company shall retain independent auditors, which may, however, also be the auditors for an affiliate.

2. Separate Identity. The Company shall:

(a) pay from its assets all obligations of any kind incurred by it, and shall not pay from its assets any obligations of any other Person except as otherwise required or permitted under this Article 3;

(b) conduct business in its own name, including holding itself out as a separate entity;

(c) not enter into any transaction with any Person except as authorized pursuant to this Article 3;

(d) enter into transactions with affiliates only on an arm's-length basis or in the case of its Purchased Assets and related transactions with Originators, pursuant to and in accordance with the relevant agreements approved by KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l.;

(e) maintain its bank accounts, books and records on a separate basis from those of any other Person and in accordance with legal requirements;

(f) not hold out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others;

(g) use separate stationery, invoices and checks, to the extent that it needs to use stationery, invoices or checks;

(h) maintain its financial statements in accordance with generally accepted accounting principles under Luxembourg law susceptible to audit, on a separate basis from those of any other Person, except that the Company's financial statements may be consolidated noting the separate existence and obligations of the Company;

(i) maintain a principal establishment and administrative office through which its business is conducted separate from that of any affiliate, provided, however, that the Company and any of its affiliates may have offices in the same location provided there is a fair and appropriate allocation of overhead costs, if any, among the Company and any such affiliate and each of the Company and any such affiliate bears its fair share of such costs;

(j) not acquire the obligations or securities of its affiliates or shareholders, as appropriate, except as otherwise required or permitted by under Article 3;

(k) not make loans to any other Person or to buy or hold evidence of indebtedness issued by any other Person, except for cash and investment-grade securities and except as otherwise required or permitted by under Article 3;

(l) not own (other than the capital contributed to it) any asset or property other than (i) Purchased Assets and (ii) any incidental property necessary for the ownership and/or management of such Purchased Assets;

(m) correct any known misunderstanding regarding its separate identity;

(n) not identify itself as a division of any other Person;

(o) observe all corporate formalities including conducting regular meetings (at least once annually) of the Board of Managers and of the shareholders, minuting the resolutions of the Board of Managers and of the single shareholder or of the shareholders, paying the salaries of its own employees, if any, and preparing, filing and paying all taxes on the Company; and

(p) observe appropriate corporate formalities, with respect to all transactions and dealings with its affiliates and properly reflect all such transactions and dealings in its own accounting and corporate records.

3. Indebtedness. The Company shall not be the obligor or guarantor of or otherwise be responsible for the payment of any obligation for borrowed money except as expressly contemplated by these Articles of Incorporation.

4. Prohibited Transactions. Except as expressly permitted by these Articles of Incorporation, the Company shall not engage in any dissolution, liquidation, consolidation, merger or sale of all or substantially all of its assets.

5. Expenses. The Company shall pay its own expenses from its own funds.

6. Prohibited Amendments. The Company shall not amend Articles 3, 8, 9 or 10 of these Articles of Incorporation as long as the Company has any debt obligations outstanding to another party and evidenced in writing.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

The single shareholder or any of the shareholders shall not seize the Purchased Assets or initiate any Insolvency Actions (as defined below) against the Company.

Chapter III. Manager(s), Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Manager(s)

The Company will be managed and administered by three managers who shall form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»). The Company shall have at least one Independent Manager (as defined below). No resignation or removal of an Independent Manager shall be effective until a successor Independent Manager shall be appointed by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders. The Independent Manager shall not at any time serve as trustee in bankruptcy for any affiliate of the Company. As used herein, «Independent Manager» shall be an individual who is not at the time of such individual's appointment, and shall not have been at any time during the preceding five years, (i) a manager, director, officer, em-

ployee or affiliate of the shareholders of the Company or any of its subsidiaries or affiliates, or (ii) the beneficial owner, at the time of such individuals' appointment as an Independent Manager or at any time thereafter while serving as an Independent Manager, of five per cent (5%) or more of the outstanding shares of any shareholder of the Company or any of their affiliates that have general voting rights, except that a manager who otherwise meets the description of Independent Manager above shall not be disqualified from serving as an Independent Manager of the Company if he or she is also a director of another special purpose corporation or entity that is an affiliate of a shareholder of the Company, which special purpose entity has similar organizational documents as the Company.

Each Manager, including the Independent Manager, will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, provided, however, that the conditions of the foregoing paragraph of this Article 9 must be met.

Art. 10. Board of Managers

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided, however, that the unanimous vote of all members of the Board of Managers shall be necessary to authorize the Company to:

1. institute proceedings to have itself adjudicated as bankrupt or insolvent, or consent to or acquiesce in the institution of bankruptcy or insolvency proceedings against it, or seek or consent to or acquiesce in the entry of an order for similar relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, or seek liquidation, winding up, reorganization, arrangement, adjustment, protection, relief or composition of it or its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or make any general assignment for the benefit of creditors, or, except as required by law, admit in writing its inability to pay its debt generally as they become due, or take any corporate action in furtherance of any of the actions set forth above in this clause 1 (collectively, «Insolvency Actions»), save where the absence of undertaking such Insolvency Actions would result in civil or criminal liabilities of any of the Managers or would otherwise violate applicable law;

2. act other than in its corporate name and through its duly authorized managers, officers or agents;

3. engage in any transaction or joint activity of any kind with an affiliate or any other individual, corporation, proprietorship, firm, partnership, limited partnership, trust association or other entity («Person») except as otherwise expressly contemplated by Article 3 hereof; and

4. propose to the single shareholder or to the shareholders to amend the organizational documents of the Company or to dissolve the Company.

The Company shall not engage in any business activity not otherwise allowed under these Articles of Incorporation. When voting on whether the Company will take any action described in clause 1 above, each Manager shall owe its primary fiduciary duty or other obligation to the Company and not to the shareholder(s).

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers

The Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Auditors

The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more independent auditors.

The auditors will be elected by the Board of Managers, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the Board of Managers.

Art. 17. Indemnification

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Chapter IV. Meeting of shareholders**Art. 18. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation and subject to the object of the Company set forth in Article 3, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital; provided, however, that the foregoing is subject to the restrictions on amendments as expressly set forth in Article 3.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, provided that the single shareholder or the general meeting of shareholders shall distribute such annual net profits to the shareholders to the greatest extent permissible under applicable laws and compatible with the Company's interest.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved only in accordance with the provisions of Article 10 and as otherwise required by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally and, where possible, in kind to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
KoSa CANADA COMPANY.....	12,500.-	125	12,500.-
Total:.....	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

For the purpose of registration, the present incorporation is realized within the meaning of the law of March 22, 2004, on securitization, in its article 51.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred and fifty Euro (2,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended December 31, 2005:

* Kelly Bulloch, chief financial officer, born on August 15, 1965 in Wichita, Kansas, United States of America, residing professionally at Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;

* Jay Voncannon, treasurer, born on July 27, 1965 in Longview, Texas, United States of America, residing professionally at Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;

* Evelyn Echevarria, born on March 20, 1956 in New York, New York, United States of America, residing professionally at AMACAR Group, 6525 Morrison Blvd., Ste. 318, Charlotte, North Carolina 28211, United States of America.

2. The registered office shall be at: 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KoSa CANADA COMPANY, une société régie par le droit du Canada, ayant son siège social Suite 800 1959 Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2 et n'ayant pas de numéro de Registre de Commerce, représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à New York, le 26 avril 2004.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant ès qualités a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Conventions, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance suivant les cas.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

Le type d'activité ou l'objet social qui sera conduit ou promu par la Société sera l'activité d'un organisme d'acquisition au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et sera limitée à ce qui suit et rien d'autre:

1. prendre part à, exécuter et se conformer à un contrat d'acquisition de comptes à recevoir ou de contrats d'acquisition de comptes à recevoir avec toute filiale directe ou indirecte de KoSa B.V., une entité dont le siège social est à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas et qui est inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34105867, (chacune de ces filiales étant une «Initiatrice»), contrats selon lesquels la Société pourra acquérir de l'Initiatrice ou des Initiatrices certaines ou l'ensemble de leurs comptes à recevoir et biens y relatifs (les «Actifs Acquis»);

2. posséder, détenir et entretenir (ou demander à un agent d'entretenir, lequel agent pourra être une filiale de la Société) les Actifs Acquis, prendre part à, exécuter et se conformer à un ou plusieurs contrats d'entretien y relatif, et d'entreprendre toute autre action qui pourrait être nécessaire ou appropriée afin de recueillir les Actifs Acquis;

3. financer les acquisitions par la Société d'Actifs Acquis en empruntant à KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l, et, en relation avec tel arrangement financier, vendre, céder, transférer, charger, nantir ou gager, de façon absolue ou comme garantie, au profit de KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l., une entité dont le siège social est au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg tous ou pratiquement tous ses actifs, incluant, sans limitation, tous ses droits, titres et intérêts dans ou sur les Actifs Acquis, et prendre part à, exécuter et se conformer à un ou plusieurs contrats de prêt ou autres arrangements financiers avec KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. y relatifs (y compris en émettant des obligations ou tout autre instrument de dette);

4. emprunter sur une base subordonnée aux sociétés affiliées dans la mesure où cela est nécessaire pour financer des acquisitions d'Actifs Acquis et pour émettre des obligations à telle société affiliée dans ce contrat;

5. prendre part à des contrats pour contre-garantir par nantissement sa dette envers KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. avec la dette de toute autre entité empruntant de manière similaire à KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l. et sécurisée par des comptes à recevoir et actifs liés initiés par les Initiateurs;

6. investir ou distribuer les produits retirés de la propriété des Actifs Acquis tel que déterminés par le Conseil de Gérance de la Société ou l'associé unique ou les associés, tel qu'approprié;

7. engager toute action ou activité légale et exercer toute opération permise à un organisme d'acquisition organisé conformément au droit du Grand-Duché du Luxembourg et notamment à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation à laquelle la Société est soumise, qui, dans chaque cas, sont accessoires à et nécessaire ou pratique aux objets mentionnés ci-dessus; étant donné que cela ne soit pas contraire aux objets définis ci-après ni autrement interdit par aucun contrat de dette auquel la Société pourrait être partie.

Les actions de la Société seront limitées par ce qui suit:

1. Fonds confondus. La Société ne devra pas confondre ses biens avec les biens de l'une quelconque de ses affiliées. La Société devra engager des réviseurs d'entreprises indépendants, qui pourraient, le cas échéant, être aussi les réviseurs d'entreprises d'une société affiliée.

2. Identité séparée. La Société devra:

(a) payer de ses actifs toutes les obligations de quelque nature soient elles qu'elle aura contractées, et ne devra pas payer de ses actifs une obligation d'une autre Personne sauf si tel est autrement requis ou permis conformément à cet article 3;

(b) conduire ses affaires en son propre nom, y compris en agissant comme une entité séparée;

(c) ne prendre part à aucune transaction avec toute autre Personne que celle autorisée par cet article 3;

(d) ne prendre part à toutes transactions avec des affiliées que de manière conforme aux conditions du marché ou en ce qui concerne ses Actifs Acquis et des transactions avec les Initiateurs, conformément aux accords approuvés par KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l.;

(e) maintenir ses comptes bancaires, livres et procès-verbaux de la Société séparément de ceux de toute autre personne et conformément aux prescrits légaux;

(f) ne pas présenter son crédit ou ses actifs comme étant disponibles pour satisfaire les obligations des autres;

(g) utiliser un papier à lettre différent, factures et bulletins, dans l'hypothèse où elle a besoin d'utiliser un papier à lettre, des factures ou de bulletins;

(h) maintenir ses états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés et applicables à la vérification des comptes en droit luxembourgeois et, séparément de ceux de toute autre personne, sauf si les états financiers de la Société doivent faire l'objet d'une consolidation relevant l'existence et les obligations séparées de la Société;

(i) maintenir un établissement principal et un siège administratif au travers duquel ses affaires seront conduites séparément de toute affiliée, étant entendu cependant que la Société et l'une quelconque de ses affiliées pourraient avoir des bureaux au même endroit étant entendu une allocation juste et appropriée des frais généraux, s'il y en a, à l'égard de la Société et telle affiliée et que chacune supporte une juste participation pour ces dits coûts;

(j) ne pas acquérir les obligations ou sûretés de ses affiliées ou actionnaires, selon le cas, sauf s'il est autrement requis ou permis conformément à l'article 3;

(k) ne pas faire de prêts à toute autre Personne ou acheter ou détenir des preuves quant à la cessation de paiement émise par toute autre Personne, à l'exception d'espèces et de valeurs mobilières de qualité, et, sauf si autrement requis ou permis conformément à l'article 3;

(l) ne pas détenir (autre que le capital y contribué) tout actif ou bien autre que (i) les Actifs Acquis et (ii) tout bien accessoire nécessaire à la propriété et/ou à la gestion de tels Actifs Acquis;

(m) corriger toute incompréhension connue concernant son identité séparée;

(n) ne pas s'identifier comme étant une division de toute autre Personne;

(o) observer toutes les formalités annuelles auxquelles la Société est soumise en ce compris la tenue des assemblées régulières (au moins une fois par an) du Conseil de Gérance et de l'assemblée des actionnaires, en rédigeant les réso-

lutions du Conseil de Gérance et de l'actionnaire unique ou des actionnaires, en payant les salaires de ses propres employés, s'il y en a, et en préparant, classant et payant tous les impôts de la Société; et

(p) observer les formalités annuelles appropriées, conformément à toutes les transactions et en passant des affaires avec ses affiliées et refléter fidèlement toutes ces transactions et accords dans ses propres livres comptables et de société.

3. Endettement. La Société ne sera pas une obligée ou un garant ou autrement responsable du paiement de toute obligation pour de l'argent emprunté sauf si expressément prévu par les présents Statuts.

4. Transactions interdites. Sauf si expressément permis par ces Statuts, la Société n'engagera dans aucune dissolution, liquidation, consolidation, fusion ou vente, tout, ou substantiellement tout, de ses actifs.

5. Dépenses. La Société paiera ses propres dépenses avec ses propres fonds.

6. Modifications interdites. La Société ne pourra pas modifier les articles 3, 8, 9 ou 10 de ces Statuts aussi longtemps que la Société aura des dettes en suspens envers une autre partie et qu'elle l'a reconnu par écrit.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

L'associé unique ou l'un des associés ne saisira pas les Actifs Acquis ni n'intentera une Action d'Insolvabilité (telle que définie ci-dessous) contre la Société.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s)

La Société sera gérée et administrée par trois gérants qui formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après les «Gérant(s)»). Tous ces Gérants seront des Gérants Indépendants (tel que définis ci-après). Aucune démission ni révocation d'un Gérant Indépendant ne sera effective tant qu'un Gérant Indépendant successeur n'aura pas été nommé par une résolution de l'associé unique ou des associés. Le Gérant Indépendant ne pourra pas agir en tant que curateur dans le cadre d'une faillite pour une affiliée de la Société. Tel qu'utilisé ici, «Gérant Indépendant» signifie un individu qui n'est pas au moment de sa désignation, et qui n'aura pas été durant les cinq précédentes années, (i) un gérant, administrateur, mandataire, employé ou affilié des associés de la Société ou de l'une de ses filiales ou affiliées, ou (ii) le propriétaire bénéficiaire, au moment de cette désignation en tant que Gérant Indépendant ou à un quelconque moment pendant la durée de ses fonctions de Gérant Indépendant, de cinq pour cent (5%) ou plus des parts de tout associé de la Société ou de toute affiliée ayant le droit général de vote, sauf si un gérant qui correspond à la description de Gérant Indépendant telle que précisée ci-dessus ne sera pas disqualifié d'agir en tant que Gérant Indépendant de la Société s'il ou elle est aussi un administrateur d'une autre corporation ou entité spéciale qui est une société affiliée d'un associé de la Société, laquelle entité spéciale ayant les mêmes documents organisationnels que la Société.

Chaque Gérant, ainsi que le Gérant Indépendant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que

leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, étant entendu, néanmoins, que les conditions du précédent alinéa de cet article 9 soient réunies.

Art. 10. Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui ne sera pas nécessairement Gérant et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant), mais en son absence le Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion par écrit, télécopieur ou par télégramme. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, étant entendu, cependant, qu'un vote à l'unanimité des membres du Conseil de Gérance sera requis pour autoriser la Société à:

1. mettre en oeuvre une procédure afin de se voir reconnaître comme étant en état de faillite ou en cessation de paiement, ou consentir ou acquiescer dans une procédure de faillite ou de cessation de paiement intentée contre elle, ou chercher ou consentir à ou acquiescer à un remède similaire ou la désignation d'un administrateur judiciaire, d'un curateur ou de toute autre personne ayant une fonction similaire pour elle ou pour toute partie substantielle de ses biens, ou chercher une liquidation, un concordat, une réorganisation, un arrangement, un ajustement, une protection, une exonération ou un arrangement de sa ou de ses dettes conformément à toute loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou la réorganisation ou à l'exonération des débiteurs, ou faire toute cession générale au profit des créanciers, ou, à moins que cela ne soit requis par la loi, admettre par écrit son incapacité à payer ses dettes lorsqu'elle deviennent exigibles, ou entreprendre toute action commerciale suite à toute action telle que décrite ci-dessus dans ce paragraphe 1 (collectivement, «Actions d'Insolvabilité»), à moins que le défaut d'entreprendre telles Actions d'Insolvabilité résulterait en une responsabilité civile ou pénale pour l'un quelconque des gérants ou violerait la loi applicable;

2. agir autrement que sous sa dénomination et qu'à travers ses gérants dûment autorisés, administrateurs ou agents; et

3. s'engager dans toute transaction ou activité liée de quelque nature avec une société affiliée ou tout autre individu, société, propriété, firme, société en commandite par actions, société en commandite simple, trust, association ou toute autre entité («Personne») sauf si autrement expressément prévu par l'article 3; et

4. proposer à l'associé unique ou aux associés de modifier les statuts de la Société ou de dissoudre la Société.

La Société ne s'engagera pas dans toute activité qui ne sera pas permise par ces Statuts. Au moment du vote pour savoir si la Société va entreprendre toute action telle que décrite dans le paragraphe 1 ci-dessus, chaque gérant devra respecter son devoir de mandataire ou toute autre obligation envers la Société et non envers le(s) associé(s).

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant unique, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Auditeurs

La supervision des opérations de la Société sera le fait d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Les réviseurs d'entreprises seront nommés par décision du Conseil de Gérance, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision du Conseil de Gérance.

Art. 17. Indemnisation

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés**Art. 18. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société tel que défini dans l'article 3 ci-avant, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital, étant entendu, cependant, que ce qui suit est soumis aux restrictions ou modifications tels qu'expressément prévus dans l'article 3.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 22. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, étant entendu que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés devront distribuer ces bénéfices annuels nets aux associés dans les limites permises par la loi applicable et conformément aux intérêts de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 25. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute conformément à l'article 10, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique, ou les associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement, et, si possible, en nature entre les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable**Art. 26. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi rédigés par la partie comparante, cette partie a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant payé (EUR)
KoSa CANADA COMPANY.....	12.500	125	12.500,-
Total:	12.500	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente constitution est réalisée au sens de la loi du 22 mars 2004, en son article 51, relative à la titrisation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante Euros (2.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le trente et unième jour de décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005:

* Kelly Bulloch, chief financial officer, née le 15 août 1965 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique;

* Jay Voncannon, trésorier, né le 27 juillet 1965 à Longview, Texas, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à Invista Building, 4123 East 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique

* Evelyn Echevarria, née le 20 mars 1956 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à c/o AMACAR Group, 6525 Morrison Blvd. Ste 318, Charlotte, North Carolina 28211, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social est fixé à:

* 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 43, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

G. Lecuit.

(038559.3/220/745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.753.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée révoque avec effet immédiat le mandat de commissaire aux comptes de M. Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de M. Valerio Larena Faccini, demeurant Viale Cal-dara 24/A à I-20122 Milan et renouvelle les mandats d'administrateurs de catégorie B de M. Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de M. Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037474.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

MEDIAPOLIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(037933.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**L'ASSOCIATION DES PROFESSIONS DE LA FINANCE, LUXEMBOURG, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Membres de l'Association
qui s'est tenue en date du 28 avril 2004*

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de formaliser la proposition de dissolution de l'association et la nomination de Maître Serge Ta-bery en qualité de liquidateur, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'assemblée accorde au liquidateur les pouvoirs les plus larges.

Pour les besoins de la liquidation, l'assemblée décide de transférer le siège de l'association au 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Présidente

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037930.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

NINETEEN SIXTY EIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.362.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 7 avril 2004

Transfert du siège social de la société de 1, rue des Maximins L-8247 Mamer à 53, route d'Arlon L-8211 Mamer.

Fixation de l'adresse du siège social à 53, route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038268.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Shre capital: EUR 30,000.-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.058.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of April, before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, there appeared VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., a Delaware limited partnership, with its principal place of business at 350 Park Avenue, NY, NY 10022 (the Sole Shareholder), acting in its capacity as the shareholder of VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt in L - 1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.058 (the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, of 21 May 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 748 of 16 July 2003, which articles of association have been amended by a deed of the same notary on 1 July 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 835 of 13 August 2003.

The Sole Shareholder appears hereby for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company and is represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, pursuant to a power of attorney given in London on 26 April 2004.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 1,200 (one thousand two hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each in the share capital of the Company which is set at EUR 30,000.- (thirty thousand euros);

- that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Marco Sodi as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the manager of the Company for the accomplishment of its mandate;

5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
6. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and liquidate (on a voluntary basis) the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Marco Sodi, business executive, born in Florence, Italy, on the twelfth day of October nineteen hundred and fifty-eight, residing at 8th Floor, Buchanan House, 3 St. James's Square, London SW1Y 4JU, United Kingdom, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s). The Liquidator may, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the manager of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the manager of the Company arising as a result of its management of the Company and to grant him discharge for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril,

par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a comparu VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., un partnership du Delaware, avec siège principal d'activité au 350 Park Avenue, New York, New York 10022 (l'Associé Unique),

agissant en sa capacité d'associé de VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.058 (la Société), constituée sous le droit luxembourgeois par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 748, en date du 16 juillet 2003, et lesquels statuts ont été modifiés par un acte reçu par le soussigné notaire en date du 1 juillet 2003, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 835 du 13 août 2003.

L'Associé Unique apparaît aux fins d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de la Société et est représenté par Me Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 26 avril 2004.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations compétentes.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient toutes les 1.200 (mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 30.000,- (trente mille euros);

- qu'il entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation.

2. Nomination de Mr Marco Sodi en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société.

4. Décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat.

5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

6. Divers.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de liquider (sur une base volontaire) la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Mr Marco Sodi, cadre supérieur, né à Florence, Italie, le 12 octobre 1958, demeurant 8th Floor, Buchanan House, 3 St. James's Square, Londres SW1Y 4JU, Royaume-Uni.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, en ce compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé ou des associés. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par le gérant de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre le gérant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

J. Elvinger.

(038184.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.